



3 juillet 2014

(14-3819)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

<b>1. Membre notifiant:</b> <u>UNION EUROPÉENNE</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
<b>2. Organisme responsable:</b> Commission européenne  <b>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</b> Commission européenne Point d'information de l'UE sur les OTC Fax: +(32) 2 299 80 43 Courrier électronique: <a href="mailto:eu-tbt@ec.europa.eu">eu-tbt@ec.europa.eu</a> Site Web: <a href="http://ec.europa.eu/enterprise/tbt/">http://ec.europa.eu/enterprise/tbt/</a>
<b>3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:</b>
<b>4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Boissons spiritueuses
<b>5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> <i>Draft Commission Implementing Regulation amending Annexes II and III to Regulation (EC) No 110/2008 of the European Parliament and of the Council of 15 January 2008 on the definition, description, presentation, labelling and the protection of geographical indications of spirit drinks</i> (Projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 110/2008 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2008 concernant la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des boissons spiritueuses), 4 pages, en anglais
<b>6. Teneur:</b> Le projet de règlement notifié vise à modifier le règlement (CE) n° 110/2008 aux fins de l'inclusion de la nouvelle catégorie de boissons spiritueuses "Boisson spiritueuse aromatisée à la prunelle ou <i>Pacharán</i> ".
<b>7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Le document notifié a pour objet d'établir une définition de la boisson spiritueuse obtenue par macération de prunelles ( <i>Prunus spinosa</i> ) dans de l'alcool éthylique d'origine agricole, qui est traditionnellement produite en Espagne et bien connue des consommateurs espagnols sous le nom de " <i>Pacharán</i> ". Une nouvelle catégorie dénommée "Boisson spiritueuse aromatisée à la prunelle ou <i>Pacharán</i> " est ajoutée au règlement (CE) n° 110/2008 pour pallier l'absence de catégorie de boisson spiritueuse correspondant au <i>Pacharán</i> et pour assurer la fourniture de renseignements clairs aux consommateurs non espagnols.

8.	<b>Document pertinents:</b> Règlement (CE) n° 110/2008 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2008 concernant la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des boissons spiritueuses (JO L 39, 13.02.2008, pages 16 à 54)  <a href="http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:039:0016:0054:FR:PDF">http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:039:0016:0054:FR:PDF</a>
9.	<b>Date projetée pour l'adoption:</b> Fin 2014  <b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> 3 jours à compter de la publication au Journal officiel de l'UE
10.	<b>Date limite pour la présentation des observations:</b> 60 jours à compter de la notification
11.	<b>Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [ ] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</b>  Commission européenne Point d'information de l'UE sur les OTC Fax: + (32) 2 299 80 43 Courrier électronique: <a href="mailto:eu-tbt@ec.europa.eu">eu-tbt@ec.europa.eu</a> Texte accessible via le site Web de l'UE sur les OTC: <a href="http://ec.europa.eu/enterprise/tbt/">http://ec.europa.eu/enterprise/tbt/</a>